PROFESSION COMPTABLE

Le projet professionnel

Par Abderraouf YAICH

Peut-on rêver ensemble! faire un beau rêve pour notre profession qui le vaut bien.

La méthode de gouvernance à base de projet professionnel diffère de l'approche par programme électoral. Le projet professionnel qui part du principe vers l'action établit une démarche collective, participative et déductive qui projette la profession sur une longue durée (2025, 2030, etc...) et qui, par conséquent, transcende le découpage du temps électoral. La démarche par projet professionnel part des choix structurants pour la profession et de la définition d'une politique générale durable vers les objectifs opérationnels et les plans de mise en œuvre des éléments de la stratégie professionnelle.

1. La première étape dans la démarche consiste à construire et à développer une marque professionnelle

Pour ce faire, la profession d'experts comptables est amenée à choisir sa marque. Il n'existe plus actuellement dans le monde que trois marques qui comptent:

- La marque CPA leader mondial.
- La marque CA qui fait preuve d'une grande dynamique et d'une grande combativité.
- Et la marque Expert-comptable qui constitue une petite niche francophone représentant 2% de la profession mondiale.

Il faudra ensuite bâtir les trois piliers d'une marque professionnelle à savoir :

1- Le système de formation et de diplomation initiale (un diplôme ou plusieurs diplômes)

Une profession vaut ce que vaut son système d'éducation initiale et son système d'éducation continue et la qualité et la performance de son système de diplomation de sorte que l'on peut affirmer qu'une profession d'expert-comptable qui n'a pas la maîtrise de son système d'éducation et de diplomation est une profession génétiquement handicapée.

Bien entendu, le système éducatif, dans un contexte de mondialisation, est largement dépendant du choix de la marque professionnelle et de la définition du profil professionnel qui permet de faire face aux défis futurs. A titre d'exemple, dans la perspective des 10/15 années à venir, l'expert-comptable qui ne saura pas compléter l'IA serait obsolète.

- 2- Le système de maintien et de développement des compétences et de développement de l'offre.
- 3- Les actions de promotion collective et la construction d'une reconnaissance et d'une légitimité à travers le service de l'intérêt public.
- 2. La deuxième étape de la démarche consiste à définir une stratégie à l'égard de l'unification de la profession et de la démographie

Cinq questions majeures doivent recevoir une réponse :

1) L'organisation professionnelle doit-elle regrouper les titulaires du diplôme en affaires et au libéral ou uniquement les libéraux ? Cette option a des répercussions majeures sur la profession, sa place en société et son développement.



- 2) Faut-il fusionner experts comptables et comptables, pour quel objectif et comment ?
- 3) L'organisation professionnelle doit-elle être unique ou multiple?
- 4) Quelle politique à l'égard de l'attractivité vers la profession d'expert-comptable dans le cadre de l'évolution démographique en Tunisie et quelle politique en matière de démographie et de densité professionnelle?
- 5) Quel est le niveau de décentralisation et d'autonomie des conseils de l'ordre dans les régions et le rôle du conseil national ?
- 3. La troisième étape dans la démarche consiste à définir les éléments d'une stratégie pour l'organisation professionnelle et la profession qui servira de cadre conceptuel pour l'ensemble des activités collectives et individuelles professionnelles, à savoir :
 - Définir la mission de l'institut professionnel.
- Choisir une vision pour la profession (que voulonsnous être ?).
- Définir les valeurs autour desquelles les professionnels sont fédérés et les valeurs de l'institut professionnel.
- 1) Modèle de définition de mission pour l'Institut professionnel servant de cadre pour les actions de la profession dans son ensemble

L'ordre des experts comptables a pour mission d'accroitre l'influence, la reconnaissance de la valeur des experts comptables et leur bonne réputation :

- (1) En agissant et en servant l'intérêt public.
- (2) En agissant pour le développement économique et social.
- (3) En exerçant son leadership, notamment, en prêchant par l'exemple, pour le développement de la capacité d'absorber et de suivre les nouvelles technologies et contribuer à l'innovation dans la profession d'experts comptables et dans la société et l'économie tunisiennes en général et pour servir de vecteur pour le développement d'une culture de progrès en Tunisie.

(4) En favorisant le développement de l'offre, la création de marchés à valeur ajoutée pour les professionnels et en offrant le soutien adéquat au développement et à l'excellence professionnels en expertise comptable en Tunisie.

2) Modèle de vision pour la profession d'experts comptables

Nous visons à construire une profession forte, efficace, efficiente et influente au service du développement et de la prospérité de l'économie tunisienne.

Le titre Expert comptable est la marque par excellence en affaires, en comptabilité, en fiscalité et en adminis-

3) Modèle de définition de valeurs pour les experts comptables

Les experts comptables tunisiens sont reconnus pour :

- Leur excellence (attachement au travail bien fait, qualité du service au client, fiabilité et fidélité).
 - Leur compliance (conformité aux lois et aux normes).
- Leur intégrité (dans les actes, les attitudes, les paroles et les comportements).
- Leur exemplarité et leur leadership (pour la compliance, l'engagement pour le travail bien fait, l'adoption de la modernité, de la technologie, le progrès et la prospérité de l'économie et de la société tunisiennes).

4) Modèle de définition de valeurs pour l'institut professionnel

Les experts comptables inspirent confiance parce qu'ils s'engagent à :

- Agir avec intégrité.
- Favoriser l'excellence
- Faire preuve d'exemplarité, être responsables et accepter de rendre compte.
 - Adopter une culture de modernité et de progrès.
 - Travailler dans un esprit d'équipe.
 - Faire preuve de respect sans faille à l'égard d'autrui.

Dans l'élaboration d'un projet professionnel, la définition de mission, de vision et de valeurs professionnelles revêt une importance structurante. En effet, le rôle des organes de gouvernance de la profession (élus et permanents) est d'enraciner la mission, la vision et les valeurs dans l'ADN des chargés de la gouvernance de la profession sur qui pèse un devoir d'exemplarité, de même que de les enraciner dans l'ADN des experts comptables et de leurs collaborateurs pour leur servir de boussole pour valoriser leur contribution au développement de la confiance, de la compliance, de l'intégrité et du travail bien fait et servir de guide et de modèle pour la société dans sa globalité.

L'ADN de l'expertise comptable commence à être semé chez les étudiants depuis l'engagement dans les études en expertise comptable.

4. La quatrième étape de la démarche consiste à décliner la stratégie en objectifs généraux

Modèle de définition des principaux objectifs :

- 1) Agir dans l'intérêt public (améliorer le système fiscal tunisien, donner l'exemple et exercer son leadership pour la compliance, être une force de propositions écoutée pour le gouvernement et les autorités publiques, contribuer à rehausser les normes comptables, de contrôle interne, d'audit, etc...).
- 2) Œuvrer pour aider la Tunisie à doubler son PIB en appuyant ses points forts et en aidant à surmonter ses handicaps.
- 3) Faire preuve d'exemplarité dans l'adoption des technologies (vote électronique, logiciel d'audit, etc...) et agir pour diffuser la technologie en affaires et dans les pratiques professionnelles y compris dans le système d'éducation initiale et continue et dans le système de diplomation.
- 4) Gérer le changement de façon proactive et aider les professionnels à faire preuve d'agilité et de résilience pour s'adapter et tirer profit du changement :
 - Technologie et IA.
 - Mondialisation (pays gagnants et les autres) :
 - * sur le plan professionnel : tous.

- * sur le plan financier et économique (pays acteurs dans la mondialisation et leaders).
- Gestion de la marque, protection de la réputation et développement de la confiance du public dans la profession dans un pays démocratique.
 - Pilotage, suivi et adaptation à la réglementation.
- Faire de la Tunisie la capitale de l'expertise comptable de l'Afrique francophone.
- 5) Etre un leader d'excellence dans le domaine de la formation en comptabilité, en fiscalité et en affaires (instaurer le Diplôme de Comptable Professionnel post licence).
- 6) Accroitre, par l'offre de qualité, la demande de professionnels de haut calibre en comptabilité et en affaires.
- 7) Etre la source la plus appréciée et la plus digne de confiance et susciter le sentiment de fierté d'appartenir à la communauté des experts comptables.
- 8) Etre reconnue comme l'une des voix d'expertise des plus écoutées et des plus respectées.
- 9) Favoriser l'innovation et la culture de progrès pour tous.

Chacun de ces objectifs généraux fait l'objet d'un développement étayé et détaillé.

5. La cinquième et dernière étape consiste à définir comment l'organisation professionnelle entend remplir son mandant et mettre en œuvre l'atteinte des objectifs généraux et la mise en œuvre de la stratégie.

Cela se traduit par un plan définissant les objectifs opérationnels et les projets détaillés, les moyens nécessaires et les activités qui permettent d'atteinte des objectifs et leur programmation dans le temps.



Sulvez-nous sur facebook

facebook.com/dbprofiscalonline